

Cyclo-Cross

Montigny le Bretonneux, le 24 septembre 2020

Chers tous,

Dans le cadre des Coupes de France et du Championnat de France de cyclo-cross, des critères de sélection fédéraux et régionaux sont mis en place et repris ci-après.

Parmi les principaux changements, il est à noter que :

- la Coupe de France sera composée, pour les catégories dites UCI soit Juniors, Espoirs, Elites, Femmes et Hommes, de 6 manches sur 3 lieux différents lors des 3 weekends organisés – soit une épreuve le samedi et une épreuve le dimanche ;
- lors du Championnat de France, une nouvelle épreuve fera son apparition : le relais mixte.

Cadre technique référent : Julien CHABA

Coupe de France 2020/2021

- **CADETS**

L'engagement aux coupes de France cadet se fera via le comité, mais les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge des clubs ou des coureurs. Le quota pour l'Ile de France est de 12 coureurs. Une pré-inscription sera mise en ligne sur le site du CIF – page CTR, 10 jours avant chaque manche afin que les coureurs puissent soumettre leur volonté de participer aux manches ; la liste des coureurs retenus parmi les préinscrits se fera en fonction des critères ci-dessous.

24/25 octobre 2020 : 1ère manche de la Coupe de France à Vittel (région Grand Est)

Critères de sélection et ordre de départ :

1. Top 30 à la Coupe de France cadets 2019/2020 (règlement FFC)
2. Top 30 au championnat de France cadets 2019/2020 (règlement FFC)
3. Top 5 à la 1^{ère} manche de la coupe d'Ile de France à Vallangoujard le dimanche 18 octobre
4. Puis dans l'ordre provisoire de la coupe d'Ile de France pour obtenir le quota. Concernant les coureurs au-delà du top 5 lors de la première manche de la Coupe d'Ile-de-France, l'ETR se réserve le droit d'intégrer un ou plusieurs coureurs ne répondant pas à ce critère, en cas de force majeure ou pour mettre à profit la participation de cadets 1 en vue de la saison 2021/2022. Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

De plus, l'ETR se réserve le droit de modifier l'ordre de départ en cas de force majeure, pour tous les coureurs dits « autres concurrents » (critères 3 et 4). Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

14/15 novembre 2020 : 2ème manche de la Coupe de France à Quelneuc (région Bretagne)

Critères de sélection et ordre de départ :

1. Classement en cours de la Coupe de France (règlement FFC)
2. Les autres coureurs figurant parmi les 60 premiers de la manche précédente à Vittel (règlement FFC)
3. Puis dans l'ordre provisoire de la coupe d'Ile de France pour obtenir le quota. L'ETR se réserve le droit d'intégrer un ou plusieurs coureurs ne répondant pas à ce critère, en cas de force majeure ou pour mettre à profit la participation de cadets 1 en vue de la saison 2021/2022. Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

De plus, l'ETR se réserve le droit de modifier l'ordre de départ en cas de force majeure, pour tous les coureurs dits « autres concurrents » (critère 3). Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

12/13 décembre 2020 : 3ème manche à Liévin (région Hauts-de-France)

Critères de sélection et ordre de départ :

1. Classement en cours de la Coupe de France (règlement FFC)
2. Les autres coureurs figurant parmi les 60 premiers de la manche précédente à Quelneuc (règlement FFC)
3. Puis dans l'ordre provisoire de la coupe d'Ile de France pour obtenir le quota. L'ETR se réserve le droit d'intégrer un ou plusieurs coureurs ne répondant pas à ce critère, en cas de force majeure ou pour mettre à profit la participation de cadets 1 en vue de la saison 2021/2022. Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

De plus, l'ETR se réserve le droit de modifier l'ordre de départ en cas de force majeure, pour tous les coureurs dits « autres concurrents » (critère 3). Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

• Autres catégories

L'ordre des coureurs sur la grille de départ sera défini en fonction des critères fédéraux énoncés par la FFC.

Note : pour les coureurs Juniors, Espoirs et Elites Femmes et Hommes, j'attire l'attention sur le fait que le dernier classement UCI publié est prépondérant pour l'ordre de mise en grille.

Les critères régionaux pour l'ordre de **mise en grille des dits autres concurrentes et concurrents** seront les suivants :

Ordre de mise en grille des dits « autres concurrents » lors de la 1ère manche à Vittel (région Grand Est) :

1. Ordre du classement provisoire de la Coupe d'Ile de France après la première épreuve à Vallangoujard le dimanche 18 octobre

L'ETR se réserve le droit de modifier l'ordre de départ en cas de force majeure, pour tous les coureurs dits « autres concurrents ». Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

Ordre de mise en grille des dits « autres concurrents » lors des manches suivantes :

1. Ordre du classement provisoire de la Coupe d'Ile de France après la première épreuve à Vallangoujard le dimanche 18 octobre

L'ETR se réserve le droit de modifier l'ordre de départ en cas de force majeure, pour tous les coureurs dits « autres concurrents ». Les résultats de la saison 2019/2020 pourront aussi être pris en compte.

Championnats de France à PONTCHATEAU les 9 / 10 janvier 2021

• CADETTES-JUNIORS FILLES-ELITES Femmes

Il n'y a pas de quota chez les concurrentes Femmes ; cependant, l'inscription sera faite dans le cas où l'un des critères ci-dessous est respecté (en plus des qualifiées d'office) :

1. Championne d'Ile de France
2. Top 20 sur une manche de Coupe de France (Top 30 du classement scratch sur une manche de Coupe de France pour les Juniors)
3. Moins de 15% en plus du temps du vainqueur d'une manche de coupe de France (18% au classement Scratch d'une manche de Coupe de France pour les Juniors).

L'ETR se réserve le droit d'intégrer un ou plusieurs coureurs ne répondant pas à ces critères, en cas de force majeure.

• CADETS-JUNIORS Hommes

En plus des qualifiés d'office, les quotas supplémentaires (au nombre de deux) pourront être attribués en fonction des résultats obtenus (dans cet ordre de priorité) :

1. Champion Ile de France
2. Top 30 lors d'une manche de coupe de France (en cas d'égalité de place, la dernière manche de Coupe de France primera sur les autres)
3. Top 50 pour un cadet 1 ou un junior 1 (en cas d'égalité de place, la dernière manche de Coupe de France primera sur les autres)
4. Top 50 pour un cadet 2 ou un junior 2 (en cas d'égalité de place, la dernière manche de Coupe de France primera sur les autres)
5. 2^{ème} place championnat Ile de France
6. 3^{ème} place championnat Ile de France
7. Top 60 pour les juniors et Top 70 pour les cadets, pour un 1^{ère} année
8. Top 60 pour les juniors et Top 70 pour les cadets, pour un 1^{ère} année

L'ETR se réserve le droit d'intégrer un ou plusieurs coureurs ne répondant pas à ces critères, en cas de force majeure.

• ESPOIRS-ELITES Hommes

En plus des qualifiés d'office et des coureurs appartenant aux équipes cyclo-cross UCI, Route UCI, VTT UCI et teams cyclo-cross FFC (selon dispositions précisées dans le règlement du Championnat), les quotas supplémentaires (au nombre de deux) pourront être attribués en fonction des résultats obtenus (dans cet ordre de priorité) :

1. Champion Ile de France
2. Top 40 lors d'une manche de Coupe de France (en cas d'égalité de place, la dernière manche de Coupe de France primera sur les autres)
3. 2^{ème} place championnat Ile de France
4. 3^{ème} place championnat Ile de France

- **Participation au Championnat de France de relais**

L'épreuve consiste en un relais mixte entre les coureurs appartenant à un même comité régional dont les conditions de participation sont les suivantes :

- Equipes de comité régional avec port du maillot du comité régional pour tous les coureurs
- Equipes composées de 4 coureurs :
 - 1 coureur de - 18 ans Femme
 - 1 coureur de - 18 ans Homme
 - 1 coureur de + 18 ans Femme
 - 1 coureur de + 18 ans Homme
- 30 minutes avant l'appel des coureurs, le directeur sportif de chaque comité régional devra remettre au podium « arrivée » de la FFC, la composition de leur relais avec ordre libre des relayeurs
- Mise en grille effectuée par un tirage au sort réalisé par le jury des arbitres
- Dépannage autorisé dans le poste de dépannage avec répartition libre des boxes de dépannage
- Mise en œuvre du passage de relais selon les contraintes techniques du Comité local d'organisation définie en collaboration avec la FFC. Il est suggéré d'effectuer ce relais sur la ligne d'arrivée.
- Le relais devra se faire par un contact physique entre les 2 relayeurs (se taper dans la main par exemple)
- Un tour de circuit pour chaque coureur devra être effectué
- Cérémonie protocolaire avec remise de médailles, maillots, et 12 bouquets
- L'épreuve aura lieu le samedi en prélude des Championnats de France

Pour déterminer la composition de l'équipe, une concertation sera effectuée avec les coureurs qualifiés, sélectionnés ou en engagement libre (équipe UCI ou teams FFC) pour les épreuves individuelles.

Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de coureurs pour constituer l'équipe, deux options se présenteront :

- la décision de ne pas aligner d'équipe au départ du relais pourrait être prise ;
- l'équipe sera complétée par des coureurs qui seront sélectionnés exclusivement sur avis de l'ETR.

En effet, la particularité d'accomplir un seul tour constitue un effort particulier et différent d'une course standard.

Sportivement, Julien Chaba.

Membre de l'ETR – référent Route cadets & Cyclo-Cross

06.73.25.54.65

julienchaba.ffc92@gmail.com